



GESTION SOUS MANDAT

Lors de la gestion sous mandat des placements, le spécialiste aura en charge de :

1. Procéder à certaines tâches administratives telles que la surveillance des acquisitions effectuées, la perception des revenus, l'établissement des déclarations fiscales, la garde et l'assurance des valeurs.
2. Réaliser des arbitrages, autrement dit vendre certaines valeurs pour en acquérir d'autres par exemple.

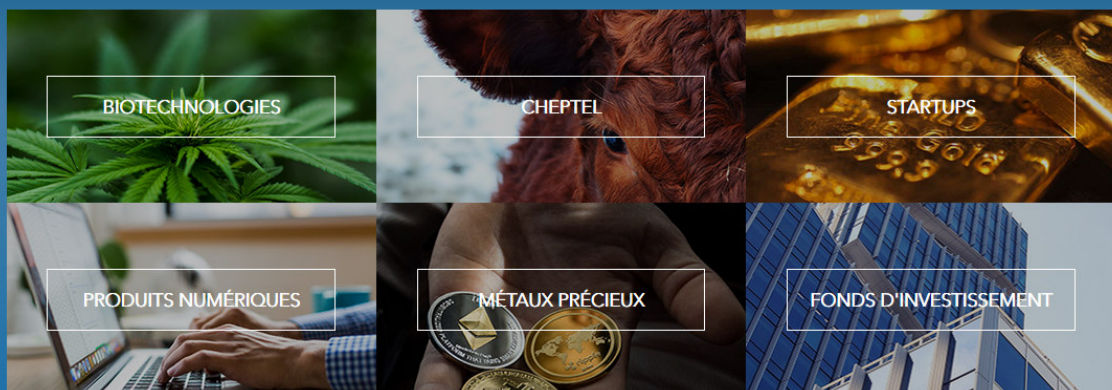
Capacité requise pour une gestion sans mandat :

Le particulier qui confie un mandat de gestion à un professionnel, doit avoir la capacité de contracter. Sont donc exclus :

1. Les mineurs non émancipés, le contrat de gestion devant être signé par les père et mère (à défaut de l'accord de l'un d'eux, l'acte doit être autorisé par le juge des tutelles).
2. Les majeurs incapables placés sous tutelle pour lesquels le contrat de gestion ne peut être conclu par le tuteur que sous réserve de l'accord du conseil de famille.
3. Les majeurs incapables placés sous curatelle qui ne peuvent conclure un tel contrat qu'avec l'accord de leur curateur.

NOS SECTEURS D'INVESTISSEMENT

Chaque année, nous présentons nos principaux secteurs d'investissement pour l'année à venir. Ces thèmes annuels sont actualisés en cours d'année en fonction de l'évolution des opinions du marché et se concrétisent par des investissements dans des titres individuels et des produits de placement.



NOS CLIENTS PARLENT DE NOUS

Nous sommes au service de nos clients avec une volonté permanente d'informer, d'éclairer et de conseiller au mieux de leurs intérêts. De travailler dans la durée et donc de suivre et d'adapter nos préconisations à l'évolution réglementaire, fiscale et financière. Cette notion de suivi est essentielle !

CONSTITUER ET DÉVELOPPER VOTRE PATRIMOINE AVEC LE LIVRET JHF-CONSULTANT

Garder le bon cap. Constituer un patrimoine, le développer en vue de le léguer ou non, cela ne s'improvise pas. La réussite d'un tel projet repose sur une organisation méthodique et une persévérance tout au long de sa vie.

EN SAVOIR PLUS

PARLER AVEC UN CONSEILLER

JHF-CONSULTANT RÉPOND À VOS ATTENTES

Notre mission, offrir le meilleur service à nos clients en matière de conseil en gestion de patrimoine. C'est une relation de qualité, inscrite dans la durée et la confiance que nous instaurons avec nos clients. C'est cette relation que nous vous proposons aujourd'hui.



Placer des capitaux



Préparer votre retraite



Placer des capitaux



Optimisation fiscale



Investir dans l'immobilier

ASSISTANCE TELEPHONIQUE

Vous souhaitez nous contacter ? Nous sommes à votre écoute et pour toutes informations, vous pouvez nous joindre:

Du lundi au jeudi de 9h00 à 20h00
et le vendredi de 9h00 à 16h00

Adresse: Ashford TN23 7UN London United Kingdom
Courriel: contact@jhf-consultant.com



NOUS CONTACTER

Du lundi au vendredi de 9h à 19h

Email: support@JHF-Consultant.com

Adresse: Rua Rodrigo da Fonseca, 24 - 5 andar.
1250-096 Lisboa, Portugal

QUI SOMMES NOUS

- Le groupe
- Nous contacter

INVESTIR AVEC NOUS

- Gestion sous mandat
- Gestion conseillée
- Gestion collective

LÉGAL

- Termes et Conditions
- Informations juridique

NOS PLACEMENTS

- Fonds d'investissement
- Biotechnologie
- Cheptel
- Métaux précieux
- Produits numérique
- Startups